

DROIT DE RÉPONSE

« Dans son numéro du 1^{er} octobre 1998 (n° 1101), le journal VSD s'est permis impunément d'assimiler l'association "Fraternité Blanche Universelle" à des faits graves et répréhensibles (tortures et actes de barbarie commis sur un mineur de moins de 15 ans) qui ne la concernent ni de près ni de loin. En effet, contrairement à la présentation faite en page 12 du journal, la Fraternité Blanche Universelle n'est pas une "redoutable secte biblique" mais un mouvement philosophique fondé au début du XX^e siècle. Ce mouvement refuse toute violence, qu'elle soit physique ou mentale, et prône, par-delà les différents systèmes de pensée ou religieux, une harmonie au sein de chaque individu, parmi les individus entre eux et bien sûr avec leur environnement. Il est donc aberrant d'assimiler la Fraternité Blanche Universelle à une secte dangereuse. Par ail-

leurs, à plusieurs reprises, Monsieur Philippe Mailhériau a publiquement dénoncé toute appartenance à la Fraternité Blanche Universelle, ce que nous confirmons. Dans le même esprit, la photographie du château de Lattay et les commentaires qui l'accompagnent en pages 11 ("C'est au domaine de Lattay... que les membres de la secte éli-saient domicile...") et 12 du journal (le site en question accueillait les membres de la Fraternité blanche universelle...) suggèrent qu'il s'agit d'un immeuble appartenant à la Fraternité Blanche Universelle. Ceci n'est absolument pas le cas, cette demeure n'ayant aucun rapport avec notre association. Nous ne pouvons qu'élever de vives protestations d'être associés à des affaires auxquelles nous sommes totalement étrangers et qui ne peuvent que nous porter gravement atteinte. »